

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

DEL-24-12-18-01 - Budget Ville 2024 - Décision modificative n° 1.
Rapporteur : M. Jean-Pierre Conrié

L'objet principal de cette décision modificative est d'ajuster les crédits de l'exercice 2024 :

1. Fonctionnement

- Recettes :
 - prise en compte du montant réel versé au titre de la dotation pour les titres sécurisés (+50 K€),
 - complément du Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires (FSDAP) suite au rattrapage des années 2021 à 2024 (+190,35 K€),
- Dépenses :
 - prise en compte du montant réel du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) (-616 K€),
- Opérations d'ordre :
 - quote-part de subventions transférées à l'investissement (8 K€).

2. Investissement

- Recettes réelles :
 - ajustement du montant du produit des amendes de police perçu (+95 K€),
 - fonds de concours 2023 de VGP non versé sur 2024 (-4,25 M€).
- Dépenses :
 - remboursement de taxe d'aménagement (+760 K€),
 - diminution de la provision pour les travaux d'aménagement (-1,6 M€),
 - opérations non réalisées sur l'exercice 2024 et qui feront l'objet d'une réinscription au budget primitif 2025 (- 2,45 M€) (déconstruction Centre Raymond BARRACO, travaux hall d'entrée Centre Maurice Ravel, aménagement beach volley),
- Opérations d'ordre :
 - régularisation de cession d'immobilisation en dépenses et recettes (17 K€),
 - subventions d'investissement transférées (8 K€),
 - transfert comptable des avances versées dans le cadre de la construction de la crèche les Nénuphars (0,35 M€).

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 09 décembre 2024.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 09 décembre 2024.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 09 décembre 2024.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 1 du budget 2024, telle que détaillée ci-dessous :

Fonctionnement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
014	739331	FSRIF	-616 000,00 €	
74	74718	Autres participations		190 350,00 €
74	7485	Dotation pour les titres sécurisés		50 000,00 €
042	777	Subventions transférées à l'investissement		8 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	864 350,00 €	

Investissement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
10	10226	Taxe d'Aménagement	760 000,00 €	
21	21351	Aménagement constructions	-1 908 650,00 €	
23	2313	Constructions en cours	-2 150 000,00 €	
13	13251	Subvention d'investissement - VGP		-4 250 000,00 €
13	1345	Amendes de police		95 000,00 €
040	13912	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	2 600,00 €	
040	139151	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	5 400,00 €	
041	204411	Subvention d'équipement versée	17 000,00 €	
041	21828	Autres matériels de transport		17 000,00 €
041	2313	Constructions – Crèche Les Nénuphars	350 000,00 €	
041	238	Avances – Crèche Les Nénuphars		350 000,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement		864 350,00 €